



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lutte et prevention

Question écrite n° 4058

Texte de la question

M Jacques Maheas appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de la consommation, au sujet de la vente de marqueurs et stylos feutres à encre indelebile. En effet, une mode pousse certains jeunes à couvrir de graffitis les bâtiments publics et privés, les entrées d'immeubles, les cages d'escaliers, les couloirs du métro, l'intérieur des rames, etc. En raison de la qualité de l'encre utilisée, il est très difficile de nettoyer les surfaces dégradées. En conséquence, il lui demande s'il serait possible d'imposer progressivement aux fabricants l'utilisation d'une encre qui serait facilement éliminable grâce aux produits nettoyants habituellement utilisés.

Texte de la réponse

Reponse. - Les marqueurs, stylos feutres et peintures en aerosols employés pour couvrir de graffitis de nombreux lieux publics ou privés sont normalement destinés par la très grande majorité des consommateurs à d'autres usages personnels ou professionnels. Aussi les encres et peintures qu'ils contiennent doivent-elles être aptes à ces usages et donc peu dégradables. Ceci est évidemment contradictoire avec le souci d'un nettoyage facile des bâtiments ainsi dégradés. Il semble donc que d'autres moyens devraient être recherchés pour prévenir et décourager ce type de comportement, par exemple en encourageant les décideurs et les constructeurs à utiliser des matériaux de revêtement dont la texture rend impossible la superposition de toute impression. De nombreux élus locaux ont déjà mis en pratique cette possibilité.

Données clés

Auteur : [M. Mah?as Jacques](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4058

Rubrique : Pollution et nuisances

Ministère interrogé : consommation

Ministère attributaire : consommation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2856